



Moto-ecole, permis en express depuis plus d'un an.

Par lapasset, le 17/11/2011 à 12:33

Bonjour,

En septembre 2010, je me suis inscrit dans une auto/moto-ecole en vue de passer le permis en express, sous condition de payer 1500 euros en une fois.

Titulaire du permis B depuis plus de 9 ans, j'ai du repasser le code de la route.

Examen qui eut lieu en août 2011, soit 11 mois apres, car d'apres l'auto ecole: pas de place disponible.

Depuis août, je passe des heures de conduite et j'attend toujours de trouver une date de passage, date placée au choix de l'auto ecole quant au passage de la priorité des élèves.

Ma question: ai je un recours juridique possible pour me faire rembourser une partie des sommes versée, car l'auto ecole ne remplit pas les termes du contrat. Certes, les dates lui sont attribuées par la prefecture, mais est il normal de vendre une chose qu'on n'est pas sur d'obtenir en temps et en heure?

Merci pour une eventuelle reponse.